

Je définis mes unités de production: lapin de chair

Avant de définir mes unités de production, j'ai bien pris connaissance de la fiche 1 définissant le principe de l'unité de production.

**J'éleve des lapines reproductrices et/ou des lapins de chair.
Un sas sanitaire est positionné à l'entrée de mon unité de production.**

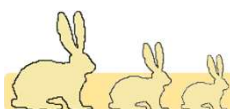
Je définis une unité de production:

-> Un **bâtiment de maternité** comportant des lapines reproductrices (avec possibilité de présence d'un pré-cheptel si l'éleveur pratique son renouvellement, total ou partiel), et des lapereaux de la naissance au sevrage,

-> Et un **bâtiment d'engraissement ou des cages d'engraissement plein air**, comportant des lapereaux sevrés en croissance et dans certains élevages, des animaux pré-cheptel jusqu'à l'âge de 10 semaines,

-> OU un **seul bâtiment réalisant les opérations de maternité (avec ou non pré-cheptel) et d'engraissement.**

Dans les ateliers en saillie naturelle, un cheptel de mâles est également présent dans l'unité de production.



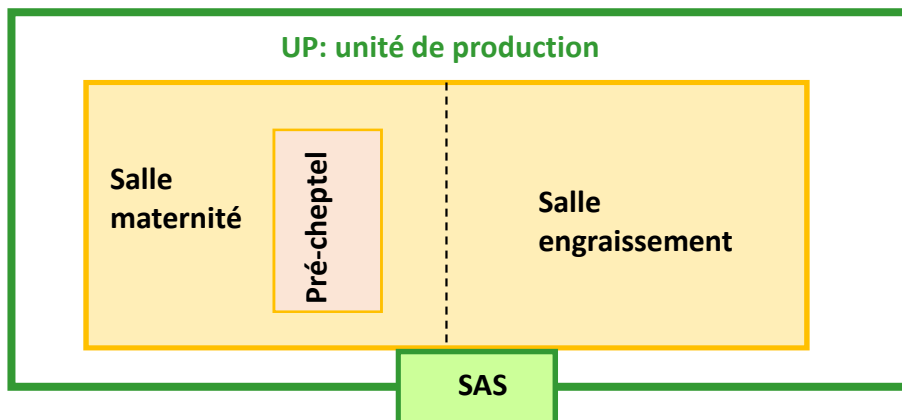
- **Dans mon unité de production j'établis des règles de biosécurité:**
- **Nettoyage-désinfection et vide sanitaire à définir en fonction du système d'élevage:**
 - **En modèle « lapines en place »** (déplacement des lapereaux de la salle maternité à la salle engraissement lors du sevrage) -> le nettoyage-désinfection et le vide sanitaire sont réalisés en salle d'engraissement après chaque départ des lapins et en maternité une fois par an au minimum.
 - **En modèle « tout plein tout vide »** (les deux salles identiques et polyvalentes servent successivement aux lapines en maternité et aux lapins en croissance, avec un transfert des lapines lors du sevrage), un nettoyage-désinfection et un vide sanitaire sont réalisés dans les salles toutes les deux bandes.
 - **En modèle « traditionnel »** (logement des lapines et des lapins à proximité: même salle ou même zone d'élevage pour les élevages en plein air) -> une fois par an au minimum.
 - **En cas de cages en plein air**, je réalise un nettoyage-désinfection des cages à chaque départ pour l'abattoir.
- **Marche en avant:**
 - La circulation se fait **depuis le bâtiment (ou salle) maternité vers le bâtiment (ou salle) engraissement**, excepté en cas de VHD en maternité.
 - **Un changement de tenue et un lavage des mains** est vivement recommandé lors du passage entre les salles maternité et engraissement.
 - Les soins de la journée sont apportés **d'abord aux mères, puis aux lapins d'engraissement**, excepté si l'organisation du travail ne le permet pas, comme parfois les jours d'insémination artificielle ou de mise bas.

A noter

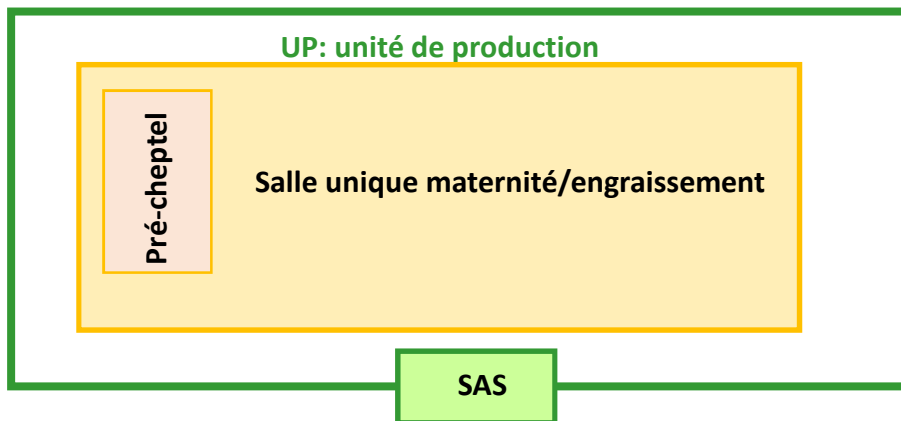
- Une même exploitation peut comprendre plusieurs unités de production. Si le matériel utilisé est commun aux différentes unités de production, il est nettoyé et désinfecté avant chaque changement d'unité.
- Une bonne gestion des effluents est indispensable pour éviter la diffusion des maladies et contaminants (se référer à la réglementation en vigueur)
- Une bonne gestion des cadavres est indispensable : se référer à la fiche 11 Je gère l'évacuation des cadavres.

- Les cas rencontrés:

- Une UP avec un seul bâtiment

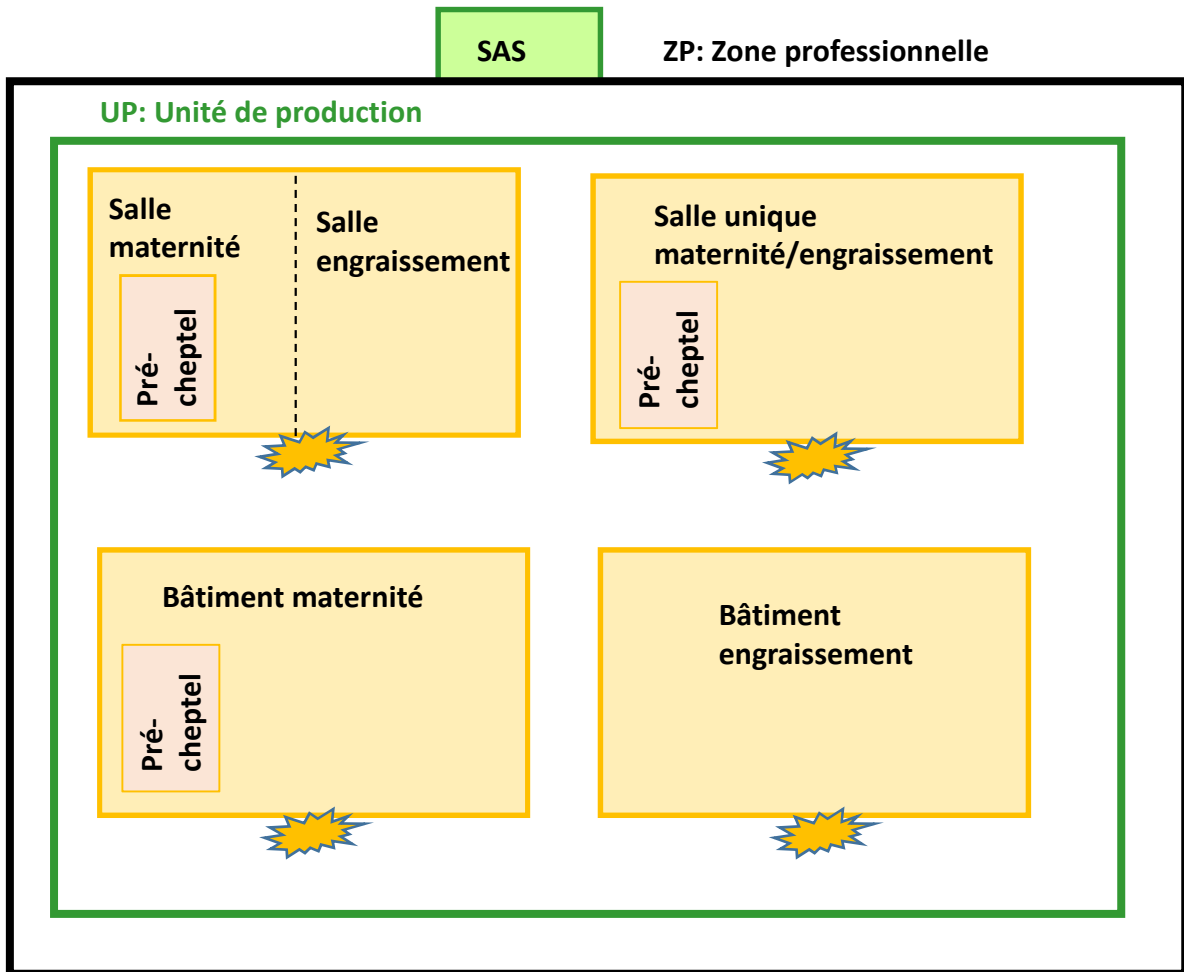


Maternité et engraissement dans le même bâtiment



Maternité et engraissement dans la même salle
(rangées maternité et rangées engraissement)

- Une UP avec plusieurs bâtiments

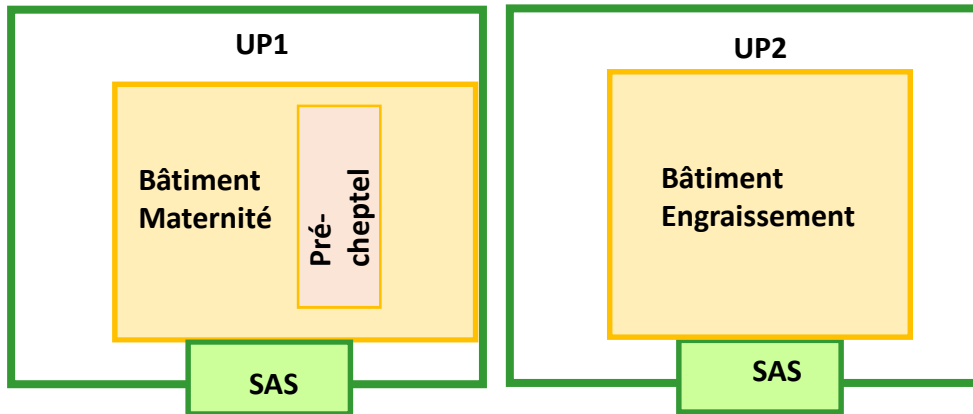


Plusieurs bâtiments Duo (multisalles ou en salle unique)
et/ ou en bande unique dans la même UP

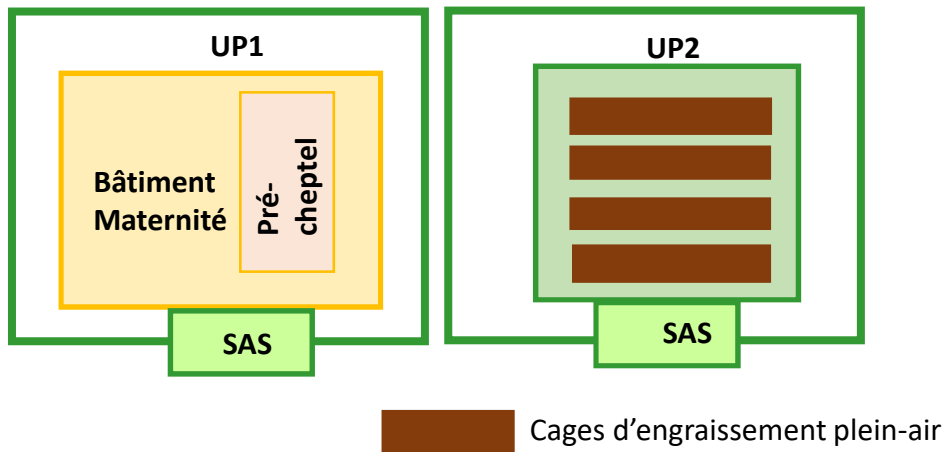


Prévoir une utilisation complète du Sas + un changement de tenue (chaussures + blouse) à l'entrée de chaque bâtiment

- Plusieurs UP



Maternité et engraissement dans deux bâtiments séparés



Maternité en bâtiment et engraissement en cages plein air